



Accueil de loisirs municipal de Saint-Victurnien

Projet pédagogique des mercredis



Table des matières

Préambule

- I. Contexte général
 - a. Le cadre
 - b. Description des locaux

- II. Intentions éducatives du Projet Educatif du Territoire

- III. Objectifs pédagogiques

- IV. Journée type

- V. Modalités de fonctionnement
 - a. Encadrement pédagogique
 - b. Taux d'encadrement et capacité d'accueil
 - c. Inscription
 - d. Public accueilli
 - e. Accueil des enfants en situation de handicap
 - f. Accueil des enfants avec un PAI

- VI. Rôles et missions de l'équipe
 - a. Rôle du directeur
 - b. Rôle de l'assistant sanitaire
 - c. Rôle de l'animateur
 - d. Equipe technique

- VII. Partenaires éducatifs
 - a. Education nationale
 - b. SDJES
 - c. CAF de la Haute Vienne

- VIII. Evaluation du projet pédagogique
- IX. Conclusion

Préambule

L'accueil de loisirs de Saint-Victurnien a été repris par la municipalité au 1er janvier 2022. L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de l'Etat sous le numéro d'organisateur 087ORG0309. Il accueille principalement les enfants scolarisés sur l'école de Saint-Victurnien mais également des enfants des communes extérieures, principalement résidants des communes de Saint-Martin de Jussac et de Saint-Brice.

La commune de Saint-Victurnien souhaite construire au mieux l'avenir des enfants et des jeunes du territoire. Mais aussi formaliser ses intentions éducatives, développer et approfondir les objectifs de sa politique publique. Elle souhaite structurer, rendre cohérent et valoriser l'organisation et le fonctionnement de l'accueil de loisirs par le biais des services périscolaires (exemple : temps périscolaire du matin et du soir sur le temps scolaire, et journée du mercredi) et extrascolaires (exemple : vacances scolaires) à travers le Projet Educatif du Territoire (2023-2026).

A travers ce PEDT, la commune souhaite coordonner et transmettre 4 ambitions :

- Transmettre des valeurs
- Développer les valeurs citoyennes
- Avoir une continuité éducative
- Acquérir des savoir-être et des savoir-faire

Ces 4 ambitions, déclinées en plusieurs objectifs éducatifs seront à mettre en œuvre collectivement et quotidiennement sur les 3 prochaines années afin de construire au mieux l'avenir des enfants et des jeunes.

Par cette démarche partenariale et volontariste, les élus de la commune ont souhaité pérenniser et renforcer les liens avec les acteurs éducatifs, qu'ils soient parents d'élèves, enseignants, élus et professionnels municipaux, ainsi qu'acteurs associatifs et institutionnels.

La commune souhaite tout mettre en œuvre pour garantir à tous les enfants et les jeunes une égalité leur permettant de réussir, de vivre ensemble et de révéler leur avenir dans le respect d'autrui. Il s'agit de tout entreprendre pleinement pour que les enfants et les jeunes de la commune de Saint-Victurnien puissent exercer pleinement leur droit à l'imagination et à la

créativité ; pour qu'ils puissent se construire, rêver, s'évader, grandir, et ainsi devenir des citoyens éclairés, autonomes, responsables et acteurs de leur vie.

Il a pour vocation de constituer un cadre commun de partage d'intentions éducatives, dans une logique de cohérence éducative tout au long des premières années de vie de l'enfant.

Il englobe les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires afin d'assurer une complémentarité des activités éducatives tout au long de l'année.

Le projet pédagogique a pour but de décliner et d'illustrer les intentions éducatives du projet éducatif et décrit le fonctionnement de la vie quotidienne et des activités, détermine ce qui est attendu de l'équipe pédagogique.

Les usagers (familles et enfants) en sont informés et peuvent demander à ce que ce document leur soit fourni.

I. Contexte général

a. Le cadre

La commune de Saint-Victournien est une commune rurale située au Nord-Est de Limoges. Elle se situe à 10 km de Saint Junien et à 20km de Limoges. C'est la seule commune entre la ville de Saint-Junien et de Aixe-sur-Vienne à être établie sur les deux rives de la Vienne avec une superficie de 21.04km².

Le territoire de Saint-Victournien est riche en espaces extérieurs : des espaces en herbes autour de l'école, le city-park attenant à l'école maternelle, deux terrains de football, un terrain de pétanque, un dojo. Mais aussi la forêt des Chataîgnolles, les Bords de Vienne aménagés avec des jeux pour enfants et une bibliothèque. Une base de loisirs a été inaugurée en juin 2022 à Saint-Victournien, le gestionnaire est la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin. Plusieurs activités sont possibles sur le site : canoé-kayak, tir à l'arc, course d'orientation, slackline et escalade.

Une vie locale et associative est riche et contribue au développement de la commune.

La commune de Saint-Victournien comptait 1767 habitants en 2022 lors du dernier recensement de la population.

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert pendant la période scolaire, du lundi au vendredi. Cette période allant du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

L'accueil de loisirs est situé au 30 rue du Consulat, 87420 Saint Victurnien. Les enfants sont accueillis dans les locaux des deux écoles :

- Ecole élémentaire pour les enfants de plus de 6 ans au 24 rue du Consulat, 87420 Saint Victurnien.
- Ecole maternelle pour les enfants de 3-6 ans au 8 rue du Pradeaux, 87420 Saint Victurnien.

Téléphone portable de la structure : 06.79.27.06.25

Mail : alsh.stvicturnien@orange.fr

Les enfants accueillis sont principalement scolarisés à l'école communale. Nous accueillons d'autres enfants des communes extérieures.

L'accueil de loisirs est ouvert le matin dès 7h et ferme le soir à 19h du lundi au vendredi.

Les mercredis, tous les enfants sont accueillis à partir de 7h dans les locaux de l'école élémentaire. A 8h30, les enfants de maternelle descendent dans leurs locaux, pour continuer leur journée. Ils remontent le soir à 17h30 jusqu'à la fermeture.

b. Description des locaux

Chaque lieu de l'accueil de loisirs est aménagé de manière à prendre en compte la tranche d'âge des enfants et à offrir aux enfants des espaces de jeux libres et d'activités encadrées par les animateurs.

En fonction des groupes, les locaux utilisés se répartissent comme suit :

Pour les 3/6 ans :

Les enfants sont accueillis au sein de l'école maternelle. Une salle est dédiée à cette tranche d'âge afin de les accueillir sur les temps de périscolaire (matin, soir sur le temps scolaire et mercredis) et extrascolaire (vacances scolaires).

Dans l'école maternelle, nous disposons de :

- Une salle de motricité (mutualisée avec l'école)
- Un bloc sanitaire de 5 WC, 2 lavabos et une douche
- Un dortoir (mutualisé avec l'école)
- Un préau couvert
- Une cour de récréation fermée

Pour les repas, les maternels montent manger au restaurant scolaire, qui est attenant à l'école élémentaire.

Pour les 6/12 ans :

Les enfants sont accueillis au sein de l'école élémentaire. Une salle d'activité est dédiée à cette tranche d'âge au rez-de-chaussée de l'école.

Dans l'école élémentaire, nous disposons de :

- Un bloc sanitaire de 2wc et 2 lavabos
- Une cour de récréation fermée avec des équipements (exemple : terrain de basket, de volley...)
- Un préau couvert

Pour les repas, les élémentaires mangent au restaurant scolaire, qui est attenant à la salle d'activité.

II. Intentions éducatives du Projet Educatif du Territoire

Les 4 ambitions des politiques publiques sont :

- La transmission de valeur : développer des notions comme le respect mutuel, l'entraide et la socialisation.
 - Promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre le harcèlement
 - Favoriser le bien vivre ensemble
- Le développement des valeurs citoyennes : à travers leurs activités, l'équipe d'animation pourra sensibiliser les enfants à des notions de citoyenneté.
 - Apporter aux enfants des valeurs citoyennes pour préparer leur avenir de citoyens

- Garantir la continuité éducative : pour la réussite éducative pour tous en renforçant la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, en consolidant et en développant l’articulation des trois temps de la journée de l’enfant et en assurant un pilotage régulier au travers d’un comité de suivi.
 - Répondre aux rythmes de l’enfant et valoriser la parentalité
- L’acquisition de savoir être et savoir-faire : en rapport avec l’âge des enfants permet de développer l’autonomie et l’estime de soi.
 - Favoriser l’autonomie
 - Promouvoir la cohésion et la coopération

III. Objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est construit comme un contrat entre tous les intervenants de l’accueil de loisirs et en lien avec les volontés du projet éducatif de territoire.

Objectifs généraux (P.E.D.T)	Objectifs opérationnels	Action/moyens	Evaluations
Promouvoir l’égalité des chances et la lutte contre le harcèlement	*Mettre en place des ateliers autour du vivre ensemble *Développer l’éducation alimentaire et respecter l’environnement	*Mise en place de projets d’animations variés *Participation à l’élaboration des goûters et au tri des déchets	*Nombre d’activités spécifiques proposées *Questionnaire de satisfaction remis à chaque famille
Favoriser le bien vivre ensemble	*Amener les enfants à mieux se connaître et se respecter	*Inter accueils de loisirs	*Bilans des enfants en fin de journée *Nombre d’enfants accueillis

<p>Apporter aux enfants des valeurs citoyennes pour préparer leur avenir de citoyens</p>	<p>*Mettre en place un accès aux loisirs pour tous</p>	<p>*Proposition de sorties et de découverte</p>	<p>*Nombre d'enfants qui ont participé à l'activité</p>
<p>Répondre aux rythmes de l'enfant et de valoriser la parentalité</p>	<p>*Mettre en place un socle commun des règles de vie au sein de l'école et de l'ALSH</p>	<p>*Elaboration et ritualisation des règles communes, du « Bonjour, comment ça va, s'il te plait, merci... » et des temps d'échanges</p>	
<p>Favoriser l'autonomie</p>	<p>*Mettre en place des projets communs entre l'école et l'ALSH</p>	<p>*Proposer des temps d'échanges avec les parents (goûters parents/ forum familles/expositions...)</p>	
<p>Promouvoir la cohésion et la coopération</p>	<p>*Intégrer les parents dans la vie de l'enfant</p>	<p>*Mettre en place des temps d'échanges afin de favoriser la co-éducation</p> <p>*Mise en place de coins permanents, temporaires (construction, imitation, bac de découverte...)</p> <p>*Proposer des activités innovantes, des jeux collectifs...</p> <p>*Mixité des groupes</p>	

	*Favoriser des temps de cohésion et de coopération	*Matériel pédagogique en libre accès, libre de se servir seul sur les temps du repas, goûter	
--	--	--	--

IV. Journée type

Les repères donnés ci-dessous ne sont pas des horaires stricts, ceux-ci s'adaptant à la composition du groupe, à l'activité, aux rythmes...

Seuls les moments d'accueil des familles sont des horaires fixes et intangibles.

	Maternels	Elémentaires
7h-9h	Accueil de toutes les familles côté élémentaire <i><u>A partir de 8h30</u> : Accueil des enfants de – de 6 ans en maternelle</i>	
9h-9h30	Pause vitamine	Pause vitamine
9h30-11h30	Activités	Activités
11h30-12h00	Temps libre	Temps libre
12h-13h30	<i><u>12h15</u> : Accueil des familles récupérant leurs enfants ne restant que le matin</i> <i><u>12h15-13h15</u> : Repas dans le restaurant scolaire pour les enfants</i> <i><u>13h30</u> : Accueil des toutes les familles récupérant leurs enfants ou déposant leurs enfants pour l'après-midi</i>	
13h30-14h00	Sieste / temps libre	Temps libre
14h00-14h30	Sieste / Temps calme	Temps calme
14h30-16h30	Activités	Activités
16h30-17h00	Goûter	Goûter
17h00-19h00	Accueil des familles	

	<p><u>17h30</u> : Les enfants de maternelle rejoignent les enfants de + de 6 ans dans leur salle d'activité pour l'accueil des familles.</p>
--	--

Les enfants et leurs parents sont accueillis au rez-de-chaussée de l'école primaire. En fonction de l'âge de l'enfant, un animateur de la tranche d'âge va à la rencontre du responsable légal pour accueillir la famille et l'enfant le matin, et d'échanger sur la journée de ce dernier le soir.

Les enfants de maternelle sont accueillis les mercredis matin au rez-de-chaussée de l'école primaire jusqu'à 8h30. Puis ils descendent à l'école maternelle qui se situe rue Pradeau, les familles sont accueillies jusqu'à 9h. Le soir, pour les enfants de maternelle, un accueil est organisé dans leur salle d'activité jusqu'à 17h30. Ensuite, les familles peuvent récupérer leurs enfants de 17h30 à 19h au rez-de-chaussée de l'école élémentaire.

V. Modalités de fonctionnement

a. Encadrement pédagogique

La directrice de l'accueil de loisirs et son adjointe encadre une équipe d'animation composée d'un nombre de personnes adapté à la capacité d'accueil, selon les seuils fixés par la réglementation.

Les équipes d'encadrement, conformément à la réglementation sont constituées de :

- 50% de l'équipe est diplômée BAFA (ou équivalent) minimum
- 30% sont en cours de formation maximum
- 20% non qualifiés maximum

Une attention toute particulière est portée lors du recrutement des animateurs pour constituer des équipes aux compétences et savoir-faire complémentaires, en capacité de mettre en place un cadre sécurisant et sécurisé.

L'équipe d'animation se réunit une semaine sur deux durant deux heures pour échanger sur le fonctionnement de la structure et l'accueil des enfants : création des plannings d'activités de la période, définitions de thématiques, bilans des activités passées (pistes d'amélioration et points positifs), ...

L'équipe pédagogique se décompose de la façon suivante :

🚦 Directrice : Aurélie LEBOUTET (BAFD & Master MEEF spécialité professeur des écoles)

🚦 Directrice Adjointe : Céline BURBAUD (BPJEPS Animation Sociale & CCDACM en cours)

🚦 Equipe d'animation primaire :

- Katia DARTHOUT (BAFA)
- Nathalie GADIT (CAP Petite Enfance)
- Amélie LAROCHE (BAFA spécialité grand jeux)
- Mathis VERSABEAU (BAFA qualification Surveillant de Baignade)

🚦 Equipe d'animation maternelle :

- Sandrine CHABAUDIT (CAP Petite Enfance)
- Laura FOURGEAUD (CAP Petite Enfance)
- Léa AUCOULON (non diplômée)
- Justine MARJAULT (BAFA en cours de validation)

b. Taux d'encadrement et capacité d'accueil

Les taux d'encadrements sont définis suivant les situations :

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Périscolaire avec PEDT	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Périscolaire sans PEDT	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants
Extrascolaire	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants

Capacité d'accueil des mercredis sur l'accueil de loisirs de Saint-Victurnien :

Tranches d'âges	3/4 ans	5/6 ans	6/8 ans	9/12 ans
Capacité d'accueil	16 enfants	16 enfants	24 enfants le matin Et 18 enfants l'après-midi	24 enfants matin et 18 l'après-midi

Capacité maximum	32 maternels	48 primaires
------------------	--------------	--------------

La capacité d'accueil des enfants peut évoluer d'une période à une autre suivant les moyens humains dont l'accueil de loisirs dispose.

c. Inscription

L'inscription à l'accueil de loisirs se réalise avant la venue de l'enfant. Les familles peuvent retrouver le dossier d'inscription sur le site internet de la mairie ou en faire la demande directement auprès de l'équipe pédagogique. Les enfants doivent avoir 3 ans et être scolarisé. Aucun enfant ne sera accepté avant ses 3 ans. Le dossier d'inscription de l'enfant à une durée de validité d'un an à partir du jour de la réception du dossier complet.

Pour chaque inscription, les familles doivent fournir :

- La fiche de renseignement
- La fiche sanitaire
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Une copie du dernier avis d'imposition (tarification modulée en fonction des revenus)
- Une copie de l'attestation d'assurance
- Une photocopie du passeport CAF (si la famille en est bénéficiaire)

Les réservations pour les mercredis se font via le site internet de la mairie. Les familles doivent procéder aux réservations en amont de la venue de leur enfant. Pour les annulations, elles doivent annuler par mail ou par téléphone 7 jours avant sinon la journée leur sera facturée (sauf présentation d'un justificatif).

A la demande des familles, il est possible de venir visiter les locaux et rencontrer l'équipe d'animation. Ce moment permet également de présenter le projet de l'accueil de loisirs et la vie des enfants au sein de la structure. Les enfants ne sont accueillis que dans la mesure des places disponibles attribuées par les services de l'Etat.

d. Public accueilli

L'accueil de loisirs de Saint-Victurien a un nombre de places n'excédant pas les 80 enfants, 32 maternels et 48 primaires.

✚ Spécificités des enfants de moins de 6 ans :

Les enfants de maternels ont des besoins spécifiques, leur accueil marque une rupture (souvent difficile) avec la famille. Ils ont besoin d'un climat rassurant et apaisé afin qu'ils puissent laisser libre cours à leur expression. Le cadre doit être clair et net, avec des repères fixes et réguliers. Ce dernier doit permettre d'encadrer les sentiments tels que la colère, la jalousie, l'angoisse... Les maternels sont en plein évolution, ils découvrent le monde, acquièrent le langage, apprennent à compter. Ils ont une curiosité qui est croissante. L'équipe pédagogique se doit d'être logique tout en étant sécurisante, avec une présence constante et beaucoup de vigilance. La valorisation de leurs efforts, tant au niveau de leurs réalisations (manuelles et/ou sportives) que dans leur comportement, est indispensable pour favoriser un climat de confiance et affectif. L'adulte doit se positionner en modèle, repère stable pour l'enfant.

L'équipe pédagogique pour les 3/6 ans, se donne deux objectifs supplémentaires à développer dans le projet pédagogique :

- *Assurer le lien entre la famille et l'accueil de loisirs, veiller à la transmission d'information :*

Indispensable à un accueil de qualité des enfants, les animateurs et les familles échangent sur la vie de l'enfant à l'accueil de loisirs. Pour faciliter les transmissions du matin et du soir, les animateurs « accueillants » sont identifiés et vont au-devant des enfants et des familles pour favoriser l'échange. Un animateur de l'équipe maternelle est toujours présent et disponible en « salle verte » pour répondre aux familles.

- *Prendre en compte les besoins spécifiques liés au repos, à l'alimentation et à l'hygiène des enfants :*

➤ *Le repos :* après le déjeuner, il est proposé aux enfants de faire la sieste dans la salle de repos. Un animateur est présent dans cette salle pour accompagner les enfants lors des phases d'endormissement et de réveil. Les enfants se réveillent quand ils le souhaitent mais au plus tard à 15h30. Un temps calme où les enfants sont allongés d'une durée de 45 minutes est proposé à ceux qui ne font pas la sieste.

- *L'alimentation* : une « pause vitamine » est proposée le matin aux enfants, le repas est à 12h15 et le goûter à 16h30. Les animateurs mangent avec les enfants, à la fois pour les aider mais aussi favoriser leur autonomie et leur faire découvrir la variété des goûts. Les enfants sont servis de tout « pour goûter » mais ne sont pas forcés. Un enfant qui n'aime pas laisse au bord de son assiette.
- *L'hygiène* : les animateurs sont attentifs aux nez qui coulent, aux lacets défaits... A l'occasion de petits accidents, les enfants sont changés autant de fois que nécessaire, dans la bonne humeur et la discrétion. Les enfants vont seuls aux toilettes, un animateur reste à proximité pour aider les enfants qui en font la demande. Les mains sont régulièrement nettoyées et obligatoirement après le passage aux toilettes et avant puis après le repas.

Spécificités des enfants de plus de 6 ans :

Les enfants de primaire arrivent à l'âge de la réflexion, de l'expansion et de la motivation personnelle. Ils sont davantage concentrés, plus mûrs et contrôlent mieux leurs réactions émotives. Cependant, l'enfant entre dans une période où la dispersion et la turbulence sont accrues. Les notions de camaraderie, « bandes », groupe sont bien plus présentes que chez les maternels, ce qui entraîne l'apparition de leaders positifs et négatifs. L'animateur doit construire un cadre. L'affectif y joue toujours un rôle prépondérant, mais doit être moins visible. Les règles mises en place doivent être bien plus précises. L'adulte doit aussi se positionner en exemple, il est le guide, il écoute et éveille la curiosité de l'enfant. Il doit dédramatiser et être vigilant sur les groupes et les enfants mis à l'écart. Ainsi, le respect de l'autre et du matériel est primordial dans l'approche de cette tranche d'âge. Pour finir, l'enfant est en plein développement physique, des activités sportives doivent être proposées. L'accès à l'extérieur doit être privilégié.

e. Accueil des enfants en situation de handicap

Pour l'accueil des enfants en situation de handicap, les familles sont invitées à prendre rendez-vous avec la direction avant l'inscription. Lors de ce rendez-vous, un dossier d'inscription leur sera remis. Une visite des locaux sera effectuée, afin que l'enfant et sa famille, puisse prendre connaissance des lieux et rencontrer l'équipe d'animation. Lors de ce

rendez-vous, les besoins de l'enfant seront abordés avec la famille et un aménagement pourra être envisagé. Avant le début du séjour, un autre rendez-vous sera programmé afin de définir l'aménagement possible pour l'enfant. Deux demi-journées seront proposées en amont à la famille et l'enfant pour une adaptation à la structure. Si des aménagements doivent être faits (organisations, information des personnels...) la direction de l'accueil de loisirs sera à même de les prévoir et des organiser. Un livret d'accueil et de suivi sera mis en place entre la famille et la structure. Un accueil particulier sera réservé à la famille et à l'enfant, des retours quotidiens seront faits en complément du livret d'accueil. Un animateur référent sera indiqué à la famille et à l'enfant.

f. Accueil des enfants avec un PAI

Lors de l'inscription de l'enfant à l'accueil de loisirs, les familles sont invitées à remplir la fiche sanitaire en y précisant les éventuelles difficultés de santé de leur enfant (allergies alimentaires ou médicamenteuses ...). La famille est tenue de transmettre une copie du Projet d'Accueil d'Individualisé (P.A.I) si l'enfant en a un, ainsi que la trousse d'urgence (médicaments, ordonnances) parfaitement identifiée avec le prénom de l'enfant. L'équipe d'animation et de restauration sera tenue informée des enfants qui disposent d'un P.A.I.

VI. Rôles et missions de l'équipe

a. Rôle du directeur

La direction assure le bon fonctionnement de la structure. Elle construit et met en œuvre le projet pédagogique concernant l'accueil de jeunes enfants. Elle organise et met en place des projets qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.

➤ **Elaboration et animation du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif**

- Rédiger le projet pédagogique
- Concevoir et animer le projet de fonctionnement en lien avec l'équipe d'animation
- Mobiliser les partenaires et des ressources utiles au projet (prestataires, intervenants, équipe technique...)
- Evaluer le projet pédagogique et le fonctionnement de l'accueil avec l'équipe d'animation

- Recueillir l'avis des familles et des jeunes sur le fonctionnement de l'accueil
- Rendre compte du fonctionnement de l'organisateur

➤ **Gestion et management de l'équipe pédagogique**

- Recruter les membres de l'équipe
- Accompagner l'équipe dans sa prise de fonction (visite des locaux, horaires de travail, alerte incendie...)
- S'informer de la réglementation et des instructions régionales et départementales Jeunesse et Sports et le relayer à son équipe
- Assurer le rôle de formateur (transmission des savoirs, conseils, échanges d'expériences et de savoir-faire)
- Organiser et animer les réunions d'équipe
- Gérer les conflits
- Planifier et effectuer l'évaluation et le suivi des animateurs

➤ **Gestion des enfants et de la structure**

- Suivre les dépenses en fonction du budget prévisionnel
- Demander des devis et réserver les activités spécifiques auprès des prestataires
- Gérer le matériel pédagogique (commandes, inventaire, stocks, rangement...)
- Mettre en place un exercice d'évacuation de locaux dans les premiers jours d'ouverture et un exercice de confinement (PPMS)
- Garantir le suivi et la sécurité des enfants (vérifier les fiches sanitaires, repérer d'éventuelles allergies, problèmes médicaux et autres en lien avec l'assistant(e) sanitaire, vérifier et signer le cahier d'infirmerie quotidiennement, faire respecter le plan Vigipirate)
- Connaître et appliquer les différents protocoles de l'organisateur (gestion de présence, communication des plannings...)
- Mettre en œuvre les recommandations et les obligations de la SDJES (vérification du livret sécurité, déclaration de la fiche complémentaires, affichage obligatoire, vérification des dossiers administratifs de l'équipe d'animation, constitution d'un dossier directeur)

- Contrôler la présence des enfants (facturation) et des animateurs (paye)
- Aménager avec son équipe les espaces d'accueil et de jeux
- Superviser le nettoyage et le rangement en fin de séjour
- Informer les familles (téléphone, messagerie, affichage des plannings et menus...)

b. Rôle de l'assistant sanitaire

Actuellement, sur chaque tranche d'âge les animateurs sont responsables des enfants dont ils ont la charge. Dans chaque local, un cahier de soins est disponible afin de noter et de transmettre toutes les informations nécessaires aux familles et à la direction. Pour chacune des tranches d'âges, les pharmacies sont vérifiées régulièrement et l'approvisionnement est disponible dans le bureau de la direction. Un espace infirmerie est aménagé au sein du bureau de la direction.

L'équipe d'animation assure le suivi médical des enfants et rassure si nécessaire.

➤ **Suivi sanitaire et médical des enfants**

- Prodiger les premiers soins
- Editer et transmettre quotidiennement les informations utiles concernant les allergies et les problèmes médicaux des enfants
- Informer clairement les équipes d'animation et de restauration des problèmes médicaux pouvant avoir une incidence sur l'accueil des enfants
- Prendre connaissance et faire respecter les procédures d'urgence dans le cadre des P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)

➤ **Contrôle et suivi administratif des documents sanitaires**

- Contrôler les dossiers sanitaires des enfants
- Scanner, imprimer et classer les dossiers sanitaires
- Constituer des pochettes de dossiers sanitaires pour les sorties à l'extérieur du centre
- Compléter l'infirmerie en y consignant précisément l'intégralité des soins prodigués et des traitements administrés, ainsi que la personne qui les prodigue

➤ **Gestion et suivi des stocks des trousse à pharmacie**

- Faire l'inventaire des troussees en début et fin de période
- Transmettre au directeur la commande des produits d'infirmierie manquants
- Constituer et réapprovisionner les troussees

c. Rôle de l'animateur

L'animateur a en charge la mise en place de l'ensemble des projets liés à l'accueil de loisirs. Il doit organiser et animer les activités de façon autonome. Il assure la sécurité du public en toutes circonstances. Il assure le rangement et l'entretien des locaux et du matériel. Il fait preuve de qualités relationnelles, d'initiatives, de facultés d'adaptation et de négociation.

➤ **Responsabilité de la sécurité physique et psychologique des enfants**

- Veiller au bien-être de tous les enfants, notamment ceux porteurs de handicap (accès aux toilettes, bon déroulement du goûter, des activités...)
- Connaître et mettre en œuvre les P.A.I selon les directives du directeur
- Réagir en cas d'accident d'enfant en le rassurant, en prodiguant les premiers soins et en alertant un membre de la direction
- Détecter les comportements inhabituels ou inappropriés d'enfants, les relever et en parler avec l'enfant concerné, le signaler à la direction
- Appliquer les consignes de sécurité à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments (alarmes, fermetures des portes, déplacements pedestres ou en bus...)
- Vérifier l'identité des personnes amenées à récupérer l'enfant
- Prévenir le racket, le chantage, le harcèlement et l'exclusion au sein des groupes d'enfants
- Favoriser une ambiance bienveillante et courtoise
- Respecter, communiquer et expliquer le règlement des activités aux enfants

➤ **Animation et encadrement de groupe d'enfant**

- Concevoir et élaborer des projets d'activités en lien avec le projet pédagogique (établir la liste de matériel nécessaire et des espaces requis pour le bon déroulement l'activité)
- Proposer et mettre en œuvre des activités d'animation de loisirs variées et adaptées à l'âge et au rythme des enfants en lien avec le projet pédagogique
- Encourager et valoriser les enfants dans leurs pratiques d'activité

- Mettre en place un temps de parole avec les enfants
- Participer aux différents temps de vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène

➤ **Communication et travail en équipe**

- Communiquer au directeur toute information relative aux familles, aux enfants et aux prestataires et tout dysfonctionnements, dégradation et/ou intrusion
- Assurer l'accueil des familles et leur transmettre les informations concernant l'accueil de loisirs et les enfants
- Rendre compte au directeur du déroulement des activités et des projets mis en place
- Participer activement aux réunions d'équipes et aux activités mises en place en lien avec le projet
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique avec l'équipe en le déclinant sous forme de projet de fonctionnement et d'animation

d. Equipe technique

Les agents de restauration préparent le déjeuner pour les enfants et l'équipe pédagogique. L'élaboration et la réalisation des menus sont réalisés en amont, la mise en place de la table et le débarrassage, l'entretien du restaurant scolaire. Les animateurs accompagnent les enfants pendant tout le repas (aider à servir, à débarrasser, goûter...). Pour les maternels, les animateurs servent les enfants pour un premier passage. Ensuite, sur demande, les enfants peuvent se resservir tout seul ou avec l'aide de l'animateur.

VII. Partenaires

a. Education nationale

L'accueil de loisirs est en lien étroit avec l'école. Les animateurs interviennent avant et après l'école, les mercredis et les vacances scolaires. Le PEDT permet une réflexion autour de la complémentarité (partage des locaux, présentation des projets de l'alsh et de l'école, participation au conseil d'école et aux équipes pluridisciplinaires).

b. Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Sous l'autorité du préfet du département, les services sont décentralisés de l'Etat. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) est chargé de la mise en œuvre de la mission de protection des mineurs dans les accueils. Il est l'interlocuteur privilégié des organisateurs et des équipes de terrain.

Le ministre chargé de la jeunesse élabore et veille à la mise en œuvre de la réglementation applicable aux organisateurs d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Il définit ce qu'est un ACM, les conditions de déclaration, les obligations des organisateurs, les conditions de contrôle et d'évaluation. Il promeut le développement de la qualité éducative de ces accueils.

c. CAF de la Haute-Vienne

La CAF de la Haute Vienne, à travers des concours financiers, aident les ALSH à développer leurs offres de services. Ces concours viennent à la suite de convention de prestations de services et d'un contrat pour l'enfance et la jeunesse.

En découle également, le passeport jeune CAF. Celui-ci relève de la mission jeunesse et des temps libres dans le cadre des orientations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales qui vise à concourir à l'épanouissement des familles allocataires et de leurs enfants en favorisant un meilleur accès aux loisirs, aux vacances et à l'animation volontaire.

VIII. Evaluation du projet pédagogique

L'évaluation permet de vérifier le bien-fondé des actions mises en place, la qualité du travail et la réussite de ceux-ci sont des éléments importants à prendre en compte.

Des évaluations seront, ainsi, mises en œuvre par la direction, des critères d'évaluation sont à formuler (cohérence, pertinence des actions) dans le projet pédagogique face à chaque objectif.

Lors des temps calmes sur les mercredis, des temps d'échanges ont lieu avec les enfants et les animateurs. Ces échanges sont le moyen privilégié de recueillir l'avis des enfants sur les activités qui leur sont proposées et sur leur vie à l'accueil de loisirs.

Pour l'accueil de loisirs, l'évaluation se fait au quotidien avec les familles, par les remarques qu'elles peuvent formuler tant sur les activités que sur le fonctionnement. Deux fois par semestre et à la fin du mois de juillet, un questionnaire de satisfaction sera remis aux familles. Afin de recenser les remarques, les demandes, les idées de chacun.

L'évaluation aura lieu au quotidien avec l'équipe pédagogique, afin de faire les ajustements nécessaires, mais également lors des réunions de bilan. Pendant l'année scolaire, chaque animateur est reçu par un membre de la direction pour échanger sur les points positifs et les points à améliorer et permettre à l'animateur de s'exprimer de façon individuelle sur un temps formel, de se fixer des objectifs à atteindre au cours de l'année afin d'évoluer (évaluation annuelle et/ou à chaque fin de période). Les stagiaires BAFA sont reçus par un membre de la direction, au moins deux fois par semaine, afin de faire le point sur la période de stage, de s'exprimer de façon individuelle et d'évoluer dans l'apprentissage du rôle d'animateur (évaluation à chaque période de stage).

Une évaluation est faite régulièrement auprès de l'élue à la jeunesse de la Mairie de Saint-Victorien, afin de la tenir informée sur le fonctionnement de la structure, les problèmes particuliers que rencontrent l'équipe, une famille ou même un enfant. L'équipe pédagogique fait « remonter » toutes les remarques des familles dont elle a connaissance. En conséquence, le conseil municipal décide des conditions de mise en œuvre de l'accueil de loisirs en sa qualité de gestionnaire.

L'équipe de direction rédige un bilan à chaque période qu'elle communique à la mairie et à l'équipe d'animation.

IX. Conclusion

Ce projet n'est pas figé et pourra être adapté en fonction des problématiques et ses besoins identifiés.

L'objectif est de mettre l'enfant au centre du projet pédagogique et de le rendre acteur de ses besoins grâce à la mise en place de conditions de travail et de communication optimales avec les animateurs, les enfants et les familles.



